Envoyé en préfecture le 04/04/2017 Reçu en préfecture le 04/04/2017 Affiché le 05/04/2017 ID : 056-215600784-20170328-201738-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Sept le 28 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Ćormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, L. Médica, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain Z. Dano, MC Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grognec, P. Le Dro, V. Robin Cornaud.

Absents excusés:

S. Caroff qui a donné procuration à AM Goujon

F. Téroute « « A. Buzaré, AM Garangé « « F. Ballester P. Guilbaudeau « « M. Foidart L. Monnerie « « JJ Marteil C. Pecchia « « P. Le Dro

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 22 Mars 2017 Date de l'affichage : 22 Mars 2017 Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 33

2017_38: Vote des taux d'imposition 2017

Rapporteur: AM Goujon

Le projet de budget de la commune prévoit pour l'équilibre de la section de fonctionnement, un produit des impositions directes locales de 6 224 000,00 €

Il est proposé de fixer les taux des impositions directes locales comme suit

| | Taux 2016 | Taux année 2017 |
|-------------------|-----------|-----------------|
| Taxe d'habitation | 15,00 % | 15,00 % |
| Foncier bâti | 25,00 % | 25,00 % |
| Foncier non bâti | 60,41 % | 60,41 % |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des finances, personnel communal, et affaires économiques du 16 Mars 2017.

FIXE les taux d'impositions directes locales comme indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME, GUIDEL, le 29 Mars 2017, Le Maire, Jo. DANIEL